Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-212201347-20260217-20260206-DE

Délib n° 2026-02-06

Commune de LOUANNEC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 11 février 2026

Nombre de Membres en exercice : 23 **Nombre de Membres Présents : 19** **Quorum : 12**

Date de la Convocation : 3 février 2026

L'an deux mil vingt-six le onze février à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de LOUANNEC régulièrement convoqués se sont réunis au lieu habituel, sous la présidence de Gervais EGAULT, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs ÉGAULT Gervais, BACUS Marc, CRAVEC Sylvie, LEGENDRE Karine, RENAUD Éric, ZEGGANE Émilie, LACROIX-ZUINGHEDAU Marie-Christine, GANNAT Dominique, RICHARD Marie-Paule, PAGE Dany, COLAS Dominique, ROLLAND Daniel, HAMANT Catherine, ALLAIN Mickaël, COGNEAU Emmanuel, ESNAULT Régis, LE MORVAN Céline, MULÉ Bernard, ROCHE Fabrice.

Pouvoirs : Guy PARZY donne pouvoir à Marc BACUS
Maurice PENNEC donne pouvoir à Gervais EGAULT
Sabine CRAIGNOU donne pouvoir à Sylvie CRAVEC
Michel ANDRÉ donne pouvoir à Bernard MULÉ

Absente : Néant

Secrétaire de séance : Marc BACUS

OBJET : Missions Argent de Poche 2026

Emmanuel COGNEAU, conseiller délégué à la jeunesse, rappelle le succès des missions Argent de Poche auprès des jeunes de 14 à 17 ans depuis 2022, 112 missions ont été réalisées en 2025. Pour rappel il s'agit de mission d'une demi-journée (3h30 dont 30 minutes de pause) indemnisée à hauteur de 15 €. La CAF subventionne à hauteur de 5 € / mission.

Pour ce faire, il est proposé de renouveler l'engagement du partenariat, cadré par une convention tripartite entre le CIAS, La ligue de l'enseignement et la commune.

VU La loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021, portant diverses dispositions de vigilance sanitaire ;

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-212201347-20260217-20260206-DE

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU La délibération du Conseil d'Administration en date du 23 mars 2022, approuvant la mise en place du dispositif « Mission Argent de poche » ;

CONSIDERANT Les missions proposées :

- Amélioration du cadre de vie, espaces verts, bâtiments
- Aide à l'animation ponctuelle au centre de loisirs
- Aide à l'animation ponctuelle au camping
- Aide à la gestion de la bibliothèque municipale
- Aide à la préparation d'une manifestation sportive

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE	Le renouvellement du dispositif « Missions Argent de Poche » sur la commune du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026
APPROUVE	L'adhésion à l'association Ligue de l'enseignement pour l'année 2026
APPROUVE	Les termes de la convention de partenariat ***« Mission Argent de poche »*** à intervenir entre le CIAS, l'association « Ligue de l'enseignement » et la commune
ALLOUE	Un budget de 1 800 € correspondant à 120 missions.
AUTORISE	Le versement de cette somme à la Ligue de l'enseignement, conformément aux termes de la convention
DIT	Que les crédits budgétaires seront ouverts au Budget Primitif 2026
AUTORISE	Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention à la CAF des Côtes d'Armor
AUTORISE	Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

CERTIFIE EXECUTOIR
TRANSMIS EN PREFECTU
Le 17 FEV. 2026

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gervais ÉGAULT.

MAIRIE de LOUANNEC (Côtes-d'Armor)